



FNE Loire – Maison de la Nature, 11 rue René Cassin 42100 Saint-Étienne  
Tristan Richard – tristan.richard@fne-aura.org – 04 77 49 57 35

FRANE – 23 Rue René Brut 63110 Beaumont  
Prune Gilbert – prunegilbert.frane@orange.fr – 04 73 61 47 49

## Lettre n°23 du Réseau eau : Septembre- Octobre - Novembre - Décembre 2019

### A la une

#### Pesticides dans les cours d'eau : FNE AURA obtient l'annulation des arrêtés préfectoraux

Le 19 novembre, le juge administratif de Grenoble emboîte le pas sur la décision du juge de Lyon un mois plus tôt. Tous deux donnent unanimement raison à France Nature Environnement et enjoignent l'État à mieux protéger des pesticides les points d'eau des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Loire, le Rhône, l'Isère et de la Haute-Savoie.

En 2017, le ministre de l'agriculture demandait aux préfets d'identifier les « points d'eau » le long desquels l'utilisation de pesticides devait être interdite.

En Auvergne Rhône-Alpes, les préfets n'ont retenu qu'une stricte définition des points d'eau figurant sur les cartes IGN. Ils ont **sciemment écarté tous les cours d'eau et points d'eau tels que les mares, étangs, zones humides...** Ils ont également **ignoré les périmètres de protection de captage d'eau potable.** Largement insuffisant !

France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes a immédiatement **alerté le préfet de région et les préfets de département** sous son autorité. L'État n'a donné **aucune réponse. FNE AURA a dû faire appel à la justice** comme dernier moyen de faire valoir l'intérêt général et la santé publique.

[Lire](#)

### Edito

#### Un nouveau départ pour le barrage des Plats (42)

Le barrage des Plats a été remis en eau en 2015 apportant un traumatisme certain à la rivière Semène, une des rares rivières en bon état écologique sur notre bassin.

N'ayant pu enrayer cette construction néfaste bien que d'autres solutions existaient, et sous la pression de la préfecture, le maire de Firminy avait dû concéder en 2014 la réalisation d'une étude pour évaluer des mesures compensatoires.

Celle-ci n'a malheureusement jamais été menée à son terme, le maire de Firminy ayant conclu lui-même devant la presse qu'il n'y avait pas de solution, affichant en cela un mépris caractérisé pour la cause écologique.

Le 10 septembre 2016, nos associations déplorait une mortalité piscicole catastrophique, quelques mois après le transfert de compétence vers Saint-Étienne Métropole.

Grâce aux services de la Métropole et son vice-président, le processus de concertation avec les associations reprenait à grand train. En peu de temps, l'incident de mortalité piscicole était résolu par l'enlèvement de la végétation engloutie.

Après consultation, c'est le bureau d'étude SAFEGE qui a été retenu pour envisager de vraies mesures de correction. Tous les ressortissants ont été conviés à Saint Genest Malifaux pour une première réunion de lancement le 22 novembre 2016. Étaient présents : le conseil départemental, des associations familiales laïques de la Loire, la Fédération de pêche de la Loire, Le club de pêche sportive Forez Velay, l'ex-Onema (AFB), mais aussi le Syndicat des eaux de la Semène. Chacune des structures a pu s'exprimer.

S'en est suivie une visite sur site et déjà quelques observations :

Le système de jaugeage et de capture des sédiments en tête du barrage est inexistant bien que le jaugeage soit tout à fait primordial, il devra être rétabli au plus vite.

Le barrage est bien entretenu mais la gouttière présentée par certains comme une passe de dévalaison relève du ridicule, 22 mètres en chute libre, assommoir garanti.

Les premières conclusions de l'étude sont attendues en fonction des conditions climatiques pour la fin du printemps 2020.

Tous les acteurs ont insisté sur la recherche de solutions pragmatiques en tenant compte du changement climatique. A suivre.

**Alain Bonard, Vice-président, référent eau, FNE Loire**



## Actualités

### Lancement des appels à projets / initiatives

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire Bretagne du 31 octobre 2019 valide à l'unanimité 6 appels à projets et à initiatives 2019-2020.

[Lire](#)

### Plaquette pollution domestique

La FRANE publie une plaquette sur les pollutions de l'eau d'origine domestique.

[Lire](#)

### Bulletin national de situation hydrologique du 14 novembre 2019

L'Office international de l'eau publie son rapport 2019 de la situation hydrologique national

[Lire](#)

### Grands migrants

Migration 2020 : un premier saumon sur la Creuse  
Un saumon atlantique a été observé à la station de vidéo-comptage de Descartes sur la Creuse le 6 Décembre 2019.

[Lire](#)

## Agenda

### 21ème carrefour des gestions locales de l'eau

**Le 29 et 30 janvier 2020** est organisé le 21ème carrefour des gestions locales de l'eau au parc des expositions de Rennes. Le programme détaillé est à venir.

[Lire](#)

### Journée ADN environnemental

Le Graie (Groupe de recherche Rhône Alpes sur les infrastructures et l'eau) organise le **23 Janvier 2020** une journée portant sur l'évaluation des écosystèmes aquatiques à l'ère moléculaire.

Programme et inscriptions à venir

[Lire](#)

## Les échos du Bassin Loire Bretagne

### Le SAGE Alagnon est approuvé !

En réflexion depuis 10 ans, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Alagnon a été approuvé le 30 septembre 2019 par les préfets des trois départements concernés : Cantal, Puy-de-Dôme et Haute-Loire. Il est issu d'une longue concertation et de nombreuses tensions. La FRANE a longtemps milité pour que la SAGE garde ses ambitions.

[Lire](#), [Lire](#), [Lire](#)

### Des travaux pour la préservation de la rivière Allier !

Le Conservatoire d'Espace Naturel Auvergne (CEN) travaille depuis de nombreuses années à restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier. Dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier, le CEN a supprimé les protections de berges sur l'île des Cailloux à Maringues (63). La restauration de la dynamique fluviale permet un maintien en quantité et qualité de la nappe d'eau alluviale.

[Lire](#)

**En décembre 2018, Roannaise de l'Eau, le Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le Syndicat des Eaux Saint André d'Apchon-Arcon et le Syndicat des Eaux de l'ISABLE ont voté la fusion des quatre syndicats d'eau potable au 1er janvier 2020.**

La loi NOTRE du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a incité les syndicats d'eau potable roannais à se réorganiser dans le cadre de la gestion de leur compétence.

Ainsi, après deux ans de réflexion et d'échanges, les élus de quatre syndicats roannais ont décidé de mutualiser leurs moyens et d'appréhender la gestion de l'eau de manière globale sur les bassins versants roannais, tout en maintenant et développant un service public de proximité.

[Lire](#)

## En France

### Nestlé : les habitants de Vittel priés de puiser leur eau dans les territoires voisins

Depuis près de deux ans, France Nature Environnement, Vosges Nature Environnement et un collectif d'associations locales militent pour une répartition juste de la ressource en eau de la nappe de Vittel. Elles accusent Nestlé de puiser la nappe d'eau souterraine, menaçant ainsi l'approvisionnement en eau potable des populations locales, au profit de la commercialisation.

[Lire](#), [Lire](#)

### Destruction de zones humides : un restaurateur corse condamné à 155 000 euros d'amende

Une amende de 155 000 euros et une obligation de remise en état des lieux sous deux mois, assortie d'une astreinte de 250 euros par jour de retard. Telle est la peine à laquelle le tribunal de grande instance d'Ajaccio a condamné, le 5 novembre dernier, la société gérante d'une paillotte à Porticcio (Corse-du-Sud). Cette dernière avait construit un parking sans autorisation, en juin 2017, sur 6 000 m<sup>2</sup> de zones humides et au sein de la zone rouge d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

[Lire](#)